

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA COUTURE BOUSSEY

Séance ordinaire du 25 mars 2016 à 20 Heures 30

Nombre

De Conseillers 19
De Présents 13
De votants 18

Date de la convocation : le 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois de mars à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de cette commune,

Étaient présents :

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire ; Mesdames Patricia BAZIN et Laurence NICOLAS et Messieurs Daniel L'HOSTIS et Marceau WILMART, Maire-Adjoints ; Mesdames Nicole MERTZ, Marie-Christine MICHEL et Corinne WILHELMY et Messieurs Altino DE OLIVEIRA DIAS, Michel LAMI, Sébastien MERTZ, Philippe RETOURNÉ et Jean-Pierre NICOLAS conseillers municipaux.

Absente : Mme Sandrine BOITEL (CM)

Pouvoirs : M. Francis DAVOUST (MA) donne pouvoir à M. Sylvain BOREGGIO (M)
Mme Isabelle BACON (CM) donne pouvoir à M. Altino DE OLIVEIRA DIAS (CM)
Mme Nadine HANNE (CM) donne pouvoir à Mme Marie-Christine MICHEL (CM)
Mme Jocelyne PASQUIER (CM) donne pouvoir à Mme Corinne WILHELMY (CM)
M. Jean-Marie LUCIANI (CM) donne pouvoir à M. Marceau WILMART (MA)

Monsieur Marceau WILMART a été élu secrétaire.

Assiste à la réunion sans prendre part aux délibérations : M. Stéphane ANTONIO, Secrétaire Général de la mairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

-  Urbanisme – Annulation de la délibération Plan d'Aménagement et de Développement Durable – D.3/2016
-  Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme – Prescription de la révision du POS en PLU
-  Finance - Compte de gestion 2015
-  Finance - Compte administratif 2015
-  Finance - Affectation des résultats 2015
-  Finance - Subventions aux associations 2016
-  Finance - Taux de fiscalité 2016
-  Finance - Budget primitif 2016
-  Devis
-  Rapport des commissions
-  Questions diverses.

Monsieur le Maire demande le retrait du point suivant :

-  Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme – Prescription de la révision du POS en PLU

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte ce retrait.

Monsieur le Maire demande le rajout des points suivants :

-  Musée – Convention festival « Normandie impressionniste »
-  Voirie – Classement d'un délaissé rue d'Ezy dans le domaine public routier communal
-  Education – Participation scolaire 2015 / 2016 CLIS d'Evreux

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte ces rajouts.

1) **Musée – Convention festival « Normandie impressionniste » (D.9/2016)**

Le Musée des instruments à vent propose cette année une exposition labellisée Normandie impressionniste. L'organisateur du festival propose aux musées participants de délivrer une carte permettant aux visiteurs de bénéficier de tarifs réduits dans les sites partenaires.

Il est proposé de mettre en place cette offre tarifaire au musée selon les conditions suivantes, stipulées également dans le cadre d'une convention entre les deux parties. :

L'organisateur du festival met à disposition à titre gracieux 50 cartes qui seront commercialisées au prix de 4€ au titre de la boutique du musée ; l'intégralité des recettes est donc au bénéfice du musée. Le stock non vendu peut-être repris par l'organisateur.

Le musée s'engage à proposer aux porteurs de la carte l'offre tarifaire suivante :
Tarif réduit (1.50€) au lieu du plein tarif (4€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation à l'offre tarifaire du festival
« Normandie impressionniste »

2) Voirie – Classement d'un délaissé rue d'Ezy dans le domaine public routier communal (D.10/2016)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D.55/2014 du 12 septembre 2014 le Conseil Municipal a accepté une reprise de voirie appartenant au Conseil Départemental de l'Eure :

Il s'agit d'une partie de la voirie rue d'Ezy en sortie d'agglomération. Cette partie de voirie est actuellement dans le domaine public routier départemental et représente l'ancienne voie de la RD 163 qui est maintenant utilisée par les riverains. Cette voie longe les parcelles ZE 195, ZE 196, ZE 199, ZE200, ZE 201 et ZE 29 telle que délimitée en bleu sur la photo annexée à la présente délibération.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette voie dans le domaine public routier communal.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- décide le classement dans le domaine public routier communal du délaissé de la RD 163 qui longe les parcelles ZE 195, ZE 196, ZE 199, ZE200, ZE 201 et ZE 29 telle que délimitée en bleu sur la photo annexée à la présente délibération.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

3) Education – Participation scolaire 2015 / 2016 CLIS d'Evreux (D.11/2016)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant est scolarisé en classe d'intégration scolaire (CLIS) à Evreux et que la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2015/2016 s'élève à la somme de 669.40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- décide de verser 669.40 € de participation à la commune d'Evreux.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation

4) Urbanisme – Annulation de la délibération Plan d'Aménagement et de Développement Durable – D.3/2016 (D.12/2016)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2016, le Règlement National d'Urbanisme s'applique à la place du Plan d'Occupation des sols ce qui implique que les décisions d'urbanisme dépendent désormais de l'avis du préfet. Ce changement a eu lieu du fait que le conseil municipal n'a pas pris de délibération prescrivant la révision du POS en PLU avant le 31 décembre 2015 et avant l'acceptation du PADD. Donc, la délibération D.3/2016 prise le 22 janvier 2016 qui a accepté le Plan d'Aménagement et de Développement Durable doit être annulée.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'action en justice contre le PLU, le requérant avait été débouté de sa demande, mais le tribunal administratif a considéré qu'une de nos délibérations n'était pas suffisamment détaillée. Ceci nous oblige à reprendre le PLU depuis le début. Le coût de cette opération va avoisiner les 25 000 € en supplément des 35 000 € dépensés entre 2009 et 2013.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'annulation de cette délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- annule la délibération D.3/2016 prise le 22 janvier 2016 qui a accepté le Plan d'Aménagement et de Développement Durable

5) Finance – Compte de gestion 2015 (D.13/2016)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Considérant que les opérations de recettes paraissent irrégulières et insuffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
-désapprouve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion appelle des observations en ce qui concerne l'insuffisance de justification de l'absence de recettes de fonctionnement pourtant prévues par l'administration des finances publiques.

6) Finance – Compte administratif 2015 (D.14/2016)

Sous la présidence de M. Daniel L'HOSTIS adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Résultat cumulé 2014	756 725.57 €
Dépenses 2015	1 820 978.23 €
Recettes 2015	1 978 286.83 €
Résultat 2015	157 308.60 €
Excédent cumulé de clôture	914 034.17 €

Investissement

Résultat cumulé 2014	-73 151.48 €
----------------------	--------------

Dépenses 2015	483 715.10 €
Recettes 2015	542 526.64 €
Résultat 2015	58 811.54 €
Reste à réaliser dépenses	190 019.36 €
Excédent cumulé de clôture	175 679.42 €
Soit un résultat de clôture 2015 (hors RAR) de	216 120.14 €
Soit un résultat cumulé de clôture 2015 de	1 089 713.59 €

Hors de la présence de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire, et sous la présidence de Monsieur Daniel L'HOSTIS, président de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le compte administratif 2015.

7) **Finance – Affectation des résultats 2015 (D.15/2016)**

Le Conseil Municipal suite au vote du compte administratif 2015 constate en :

Fonctionnement : un excédent cumulé de 914 034.17 €
Investissement : un excédent cumulé de 175 679.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- affecte l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 914 034.17 € de la manière suivante :

En investissement : 360 000.00 € au compte RI 021

8) **Finance – Subventions aux associations 2016 (D.16/2016)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions faites par les associations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- attribue aux associations des subventions pour un montant total de 32 090 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2016 et détaillée à l'article 6574, tel que :

123 soleil	350 €	Coopérative Ecole Élémentaire	1 570 €
AFM	1 000 €	Cout' Pat	450 €
ALEC	1 000 €	Ecole de musique Léon Leblanc	5 000 €
Amicale de Boxe Française de l'Eure	1 000 €	Forme et Santé	1 700 €
Amicale des donneurs de sang	400 €	Foyer rural de Garennes (football)	1 500 €
Amis du musée	1 000 €	Judo Alliance Dojo LCB	1 900 €
Association des anciens combattants	400 €	Les enfants d'abord	400 €
Association DO MI SI LA COUTURE	1 200 €	L'Eure des perles	350 €
CCN Gymnastique	1 050 €	Les restos du cœur	300 €
Cercle de l'amitié	800 €	Prévention routière	80 €
CFA Val de Reuil	180 €	Sté St Vincent de Paul (aide alimentaire sur canton)	300 €
CFA BTP Calvados	30 €	Société de chasse	1 000 €
CFA BTP Evreux	270 €	Spéléo club " Les Abîmes"	400 €
Chorale Kanta	700 €	Les anciens travailleurs	6 500 €
Coopérative Ecole Maternelle	960 €	Les archers du château	300 €

9) **Finance – Taux de fiscalité 2016 (D.17/2016)**

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	TAUX 2015	TAUX 2016	BASES	PRODUIT
Taxe Habitation	12,58 %	12,58 %	2 243 000 €	282 169 €

Foncier Bâti	17,17 %	17,17 %	1 405 000 €	241 239 €
Foncier Non Bâti	42,90 %	42,90 %	45 600 €	19 562 €
Taux CFE (*)	15,14 %	15,14 %	254 200 €	38 486 €

* Cotisation Foncière des Entreprises

10) Finance – Budget primitif 2016 (D.18/2016)

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
Vu les délibérations du 25 mars 2016 refusant le compte de gestion 2015 (D.13/2016), acceptant le compte administratif 2015 (D.14/2016), et affectant le résultat 2015 (D.15/2016),

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- adopte le budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

1°) Section de fonctionnement :

Dépenses = 2 403 495.00 €

Recettes = 2 403 495.00 €

2°) Section d'investissement :

Dépenses = 2 798 176.92 €

Recettes = 2 798 176.92 €

11) Devis

Rien à présenter

12) Rapport des commissions

Monsieur Sébastien MERTZ, Conseiller Municipal, rend compte du conseil d'école maternelle du 11 mars. Un point a été fait avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves sur les investissements prévus.

Madame Patricia BAZIN, Maire-Adjoint,

- rend compte des prochains rendez-vous du musée :

* Journées des métiers d'art les 1^{er}, 2 et 3 avril avec un concert exceptionnel proposé par les amis du musée le dimanche 3 avril à 17h à l'église pour célébrer le don au musée d'un instrument par un membre de l'association.

* Journée « tourisme et handicap » les 2 et 3 avril.

* Ateliers pour enfants les 6, 7, 13 et 14 avril

* Atelier pour tous le 8 avril avec pour thème « le portrait »

* Visite express du midi le mardi 5 avril sur « la flûte traversière »

- informe que la fête communale aura lieu les 23 et 24 juillet

Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Conseiller Municipal délégué à la sécurité, met en place des formations 1^{er} secours et incendie pour le personnel communal et les enseignants volontaires. Il indique que la porte de la bibliothèque a été sécurisée.

13) Questions diverses

a) Informations

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire, informe l'assemblée :

* de l'avancée des travaux du SIEGE et du SIAEVE. Les travaux de raccordement de secours des réseaux d'eau potable du syndicat d'eau de St André de l'Eure avec ceux du SIAEVE vont bientôt débuter.

* que des essais de feux de signalisation vont être pratiqués rue d'Ezy dans la partie étroite afin de tester des solutions pour des travaux qui devraient débuter en septembre 2016.

* qu'une étude est lancée concernant la gestion des eaux pluviales.

- * que la Porte Normande lance un recensement des mares publiques et privées.
- * qu'une ouverture de classe de primaire est envisagée. Cependant, il manque des inscriptions pour que cela soit définitif
- * que la carte 3 musées est lancée.
- * qu'une exposition photo de Mme GUILLON a lieu à la bibliothèque.

b) Tour de table

Monsieur Michel LAMI, Conseiller Municipal, indique qu'il commence à faire des opérations de changement d'hébergeur pour le nouveau site internet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
La séance est levée le vendredi 25 mars 2016 à 22 Heures 30 minutes

Suivent les signatures